



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE CPER BOURGOGNE FRANCHE COMTE 2021-2027



ANIMATION (RI 31.08)







INTITULÉ DE L'OPÉRATION (objectifs recherchés)

Tous les documents peuvent être fournis au format papier ou électronique.



SEULE LA TRANSMISSION D'UN DOSSIER <u>COMPLET</u> FERA L'OBJET D'UN EXAMEN DE LA DEMANDE.

Le dossier est à déposer auprès des financeurs :

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE Pour la Région, le dossier de demande de subvention peut être envoyé :

- Soit par mail (format électronique) : contactenr@bourgognefranchecomte.fr
- Soit par courrier postal (format papier) à l'adresse suivante :

Monsieur le Président Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comte Direction de la transition énergétique 4 square Castan – CS 51857 25031 BESANCON Cedex





Pour l'ADEME, la demande est à déposer en ligne sur le portail « AGIR » :

https://agirpourlatransition.ademe.fr/

VERSION: Octobre 2025





DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION



LE PORTEUR DE PROJET	
Raison sociale :	
Forme juridique :	
☐ Collectivité territoriale, EPCI	☐ Association
Activité, objet social :	
N° SIRET:	
Code NAF/APE:	
REPRESENTANT LEGAL	
NOM - Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel:	
Délégation de signature* à :	
(* Délégation de signature à fournir dans les pièces justificatives, v	voir annexe)
RESPONSABLE A CONTACTER POUR LE PROJET, S'IL DIFFERE DU REPRESENT	ANT LEGAL
NOM - Prénom :	
Adresse:	
Téléphone :	
Courriel:	
CALENDRIER PREVISIONNEL	
L'opération sera réalisée entre le et	t le
Date prévisionnelle d'engagement de la première dépense :	
TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'OPERATION	
TERRITOIRE D'ACTION :	
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT	
☐ Actions d'information / sensibilisation / exposition (précise	er) :
☐ Programme d'animation (préciser) :	

NB : Le programme détaillé des actions proposées est à fournir en annexe. Un résumé peut être fait ci-dessus.

VERSION: Octobre 2025 2/5

COÛTS PRÉVISIONNELS

DÉPENSES DIRECTEMENT LIÉES AU PROJET	DÉPENSES ÉLIGIBLES ADEME	DEPENSES ÉLIGIBLES RÉGION
A - Chargé de mission		
B - Dépenses externes (y compris frais de déplacements, coûts indirects liés à la mission)		
C — Dépenses d'équipement liées à la création de poste(s) (uniquement la 1ère année)		
Compte 64 – Charges de personnel		
Rémunération (salaire brut)		
Charges sociales		
Autres charges de personnel éligible (20% forfaitaire du coût total des salaires chargés)		
TOTAL		

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

RESSOURCES	MONTANT	%	
AIDES PUBLIQUES sollicitées			
ADEME			
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE			
COLLECTIVITES LOCALES et GROUPEMENTS (préciser)			
AUTRES AIDES (préciser)			
AUTRES FINANCEMENTS			
FONDS PROPRES			
AUTRES (préciser)			
TOTAL			

Le service instructeur pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier en application de la circulaire du 13 avril 2007.

Le bénéficiaire s'engage à communiquer sans délai toute aide publique qu'il aurait sollicitée ou reçue, solliciterait ou recevrait pour la réalisation de l'opération concernée.

VERSION: Octobre 2025

ANNEXE: LISTE DES PIECES A FOURNIR



NB : Ces documents peuvent nous être transmis sous format électronique

Pour tous les porteurs de projet (en plus du dossier dûment rempli et signé)
Relevé d'Identité Bancaire ou coordonnées comptables de l'assignataire, actualisé, daté et signé
☐ Fiche de poste détaillée
Programme d'action prévisionnels détaillé (annuel ou pluriannuel)
☐ Plan de financement prévisionnel équilibré en dépenses et en recettes de l'opération envisagée, au format Excel (en annexe)
Lettre-type de demande de subvention et attestation sur l'honneur adressée au Président du Conseil Régional, remplie, datée et signée (voir annexe)
Pour les collectivités territoriales et les personnes morales de droit public
Délibération ou, le cas échéant, décision de l'autorité compétente accompagnée de la délibération de délégation de compétence l'autorisant à solliciter l'aide de la Région
Pour les associations
Rappel: Pour bénéficier d'une aide, vous devez: - Être à jour de vos démarches auprès du RNA (registre national des associations) - Déposer régulièrement vos bilans comptables sur le site journal officiel: https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations/
 Disposer d'un numéro SIRET (si vous n'en avez pas, il faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite – http://www.insee.fr)
Pour les associations dont les activités, ou une partie d'entre elles, sont considérées à but lucratif (en application de l'instruction de la Direction Générale des Impôts en date du 15 septembre 1998) : document précisant les règles fiscales qui leur sont applicables, avec indication précise de la nature des impôts auxquels elles sont assujetties (par exemple : TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale (CET), etc.)
Attestation d'assujettissement à la TVA pour les dépenses relatives à l'opération subventionnée.
☐ La liste à jour des dirigeants , membres en exercice du Conseil d'Administration ou du bureau de l'association
☐ La décision de l'organe délibérant autorisant l'autorité compétente à solliciter l'aide de la Région (compte-rendu de conseil d'administration, par exemple)
☐ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire, signé des deux parties (délégation de signature).
Attestation sur l'honneur précisant que l'association ou la fondation a souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (bien cocher la case correspondante dans la lettre-type de demande et attestation sur l'honneur en annexe)

VERSION: Octobre 2025 4/5

Des 2 derniers exercices clos si le porteur existe depuis plus de 2 ans.

VERSION: Octobre 2025 5/5